

L'an deux mille vingt-six, le deux avril, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	14	12 Pour : 12 Contre : 0 Abstentions : 3

Etaient présents :

M. François RIVIERE, M. Jean-Pierre SAINTE-MARIE, Mme Aurélie GABRIEL, M. Roger ADELBRECHT, Mme Isabelle DALLAS, M. Patrice MARTET, Mme Cécile CARRAU, M. Daniel DANFLOUS, Mme Marie MOURGUES, M. Jean-Louis FERREIRA, Mme Nathalie PUJOS, M. Bastien PORTA, Mme Ingrid LEROUGE et M. Christian WARNIEZ

Procurat(s) :**Etai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
30 mars 2026
Date d'affichage
30 mars 2025

Etai(en)t excusé(s) :

Mme Virginie Pirovano et absente excusée et a donné procuration à Mme Aurélie Gabriel

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 30/04/2026

A(ont) été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**
Jean-Pierre Sainte-Marie

et publication du
30/04/2026

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2026

L'Assemblée Délibérante, réunie sous la présidence de François Rivière, Maire, après avoir délibéré des montants à inscrire au budget, DECIDE de voter le budget comme suit :

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026 :

Investissement

Dépenses : 996 409,98

Recettes : 996 409,98

Fonctionnement

Dépenses : 994 204,99

Recettes : 994 204,99

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 996 409,98 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 996 409,98 (dont 0,00 de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 994 204,99 (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 994 204,99 (dont 0,00 de RAR)



Maire RIVIERE François

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Seissan

le(s) secrétaire(s) de séance